

L'Office de tourisme de Nogaro entre dans l'Office de tourisme de Pays

Il laisse la place à l'association «Les Amis du vélorail de l'Armagnac»



L'Office de tourisme de Nogaro entre dans l'Office de tourisme de Pays

Dans les semaines qui viennent, le nouvel Office de tourisme Armagnac d'Artagnan se met en place au niveau du PETR Pays d'Armagnac. Lors de la dernière assemblée générale de l'association Office de tourisme de Nogaro-en-Armagnac, le 7 juin 2022, la dénomination et l'objet de celle-ci ont été modifiés, ainsi que l'ensemble des statuts.

L'assemblée générale de l'Office de tourisme de Nogaro-en-Armagnac (OT), est présidée par sa présidente, Vincent Gouanelle, président de la Communauté de communes du Bas-Armagnac et Dominique Hébert. Hélène Nasarre, directrice de l'OT, a présenté son rapport d'activités (à voir ici : <https://lejournaldugers.fr/article/58128-la-derniere-assemblee-generale-de-loffice-de-tourisme-de-nogaro-en-armagnac>). Matthieu Dinguidard, responsable Tourisme & Culture au PETR Pays d'Armagnac avait fait le déplacement.

Origines de cette décision

La création de cet OT de PETR - sous la forme juridique d'EPIC - a été approuvée par trois communautés de communes sur les cinq qui le constituent. Elles lui ont donné leur compétence « tourisme ».

On sait que :

selon les délibérations du Comité syndical du PETR du 27 septembre 2021, les atouts « incomparables » du territoire du Pays d'Armagnac ne doivent pas être concurrents entre eux, mais doivent se nourrir de leur complémentarité. Il s'agit donc d'une « mutualisation autour d'un outil commun »,

le territoire du PETR est le premier territoire touristique du Gers. Il regroupe les trois quarts des sites du patrimoine, avec, notamment, Éauze, capitale antique de l'Armagnac, Lupiac, village natal de d'Artagnan et trois des plus beaux villages de France. Sans oublier l'abbaye de Flaran – reconnue grand site d'Occitanie.

Le statut d'EPIC donne de nouvelles possibilités

Cette nouvelle compétence du PETR lui permet de créer un office de tourisme unique avec le statut d'EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial).

Ce qui amène un changement important par rapport au statut de l'office de tourisme de Nogaro, qui était une association : **l'EPIC commercialise des biens et de services et se base sur le droit privé**. Il pourra donc vendre des séjours et d'autres biens touristiques.

Conséquences de la création de l'OT « Armagnac-d'Artagnan

- C'est un projet qui entraîne un transfert de compétence des communautés de communes vers le PETR. Mais avec des réserves :

le transfert ne concerne pas la commune de Cazaubon, membre de la Communauté de commune du Grand Armagnac, qui a le statut de station classée de tourisme et a usé de son droit d'instituer un office de tourisme communal,

après discussion, la Communauté de communes de la Ténarèze a décidé « dans un premier temps, de ne pas s'engager dans cette démarche ».

- L'association « Office de tourisme de Nogaro-en-Armagnac » (OT) devient l'association « Les Amis du vélorail de l'Armagnac ». Son objet est maintenant : « animer le vélorail et participer à son fonctionnement avec l'Office de tourisme Armagnac - d'Artagnan ». Cette structure de l'ancien OT se borne à donner un cadre aux bénévoles qui continuent d'animer le vélorail,

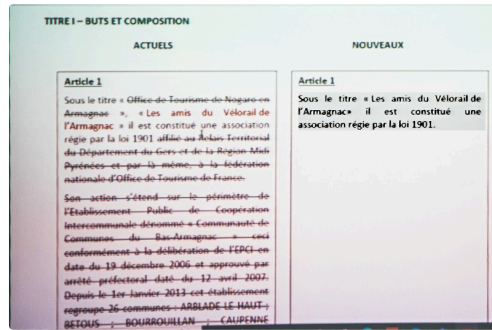
- Le personnel des anciens OT reste là où il est.

En conclusion, l'observateur estime que cette dernière décision n'est pas la moins importante pour la vie des territoires concernés.

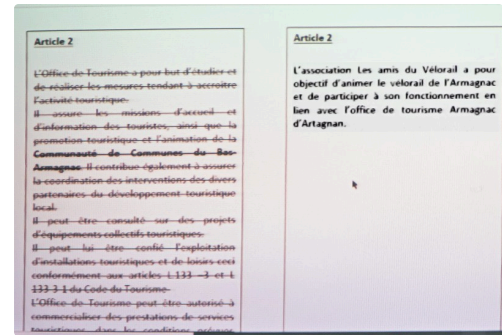
N.B. - Sur la photo du haut de page: Hélène Nasarre et Dominique Hébert.



Matthieu Dinguidard



Article 1 des "Amis du vélorail de l'Armagnac"



Article 2 des "Amis du vélorail de l'Armagnac"